

L'ensemble des locataires figurant au bail doit fournir les justificatifs exigés.

- Contrat de **bail** comprenant une clause résolutoire de plein droit et une clause de solidarité, paraphé sur toutes les pages et signé par toutes les parties du contrat
- Une **fiche de renseignement** pour chaque locataire si ce Formulaire est non renseigné ou incomplet
- Copie du passeport ou de la **carte d'identité** valide pour chaque locataire ou de la carte de séjour d'une validité > à 6 mois au jour de la signature du bail ou un justificatif de demande de renouvellement
- Attestation d'assurance** incendie, dégâts des eaux pour les locaux loués
- Etat des lieux d'entrée** paraphé sur toutes les pages, daté et signé toutes les parties du contrat

Si le locataire est salarié(e) :

- Une **attestation d'emploi** datant de moins de 30 jours à la date de signature du bail, établi par l'employeur ou par un de ses représentants ayant la capacité juridique d'attester et précisant que le locataire est titulaire d'un contrat à durée indéterminée ou déterminée d'une durée restante d'au moins 8 mois, qu'il n'est ni en période d'essai, ni en préavis ainsi que le montant de son salaire net annuel et sa date d'embauche. A défaut, son contrat de travail.
- Les 3 derniers bulletins de salaire**

Si le locataire est étudiant :

- La **caution** d'une personne
- Copie de la **carte d'étudiant** en cours de validité

Si le locataire exerce une profession indépendante ou commerciale :

- Copie de la **carte professionnelle** ou d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce
- Les 2 derniers avis d'imposition** sur le revenu

Si le locataire est retraité (e) :

- Dernier **bulletin de pension** du mois précédent immédiatement la date de signature du bail
- Dernier **avis d'imposition** sur le revenu précédant la signature du bail, accompagnés du relevé d'informations de la caisse de retraite.

Si le locataire est dirigeant de société :

- Un extrait **K-bis** de la société,
- Les 3 derniers bulletins de salaire** (pour les dirigeants salariés)
- Le dernier ou avant dernier avis d'imposition**
- Attestation de revenus** d'expert comptable pour l'année en cours, pour les dirigeants non-salariés.

Si le locataire est une personne morale :

- Les 2 derniers bilans**
- Les 2 derniers comptes d'exploitation**
- Un extrait **K-bis** de moins de 3 mois

Si le bail concerne un garage :

- Carte grise du ou des véhicules